

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION PARITAIRE  
D'ÉTABLISSEMENT DE L'UCA**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.953-6 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté UCA-2020-270 portant proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1** : Désignation des représentants de l'administration de la Commission Paritaire d'Établissement

**Groupe 1**

*Personnels ITRF, sociaux et de santé*

Membres titulaires :

Madame **Anne FOGLI**, Maître de Conférences Praticien Hospitalier, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines,

Monsieur **François PAQUIS**, Directeur Général des Services,

Monsieur **Frédéric MARRE**, Directeur des Ressources Humaines,

Monsieur **Stéphane GOMIS**, Professeur des Universités,

Monsieur **Aurélien ALBALADEJO**, Ingénieur d'Etudes,

Madame **Aurélie DRUEL** Ingénieur d'Etudes,

Madame **Gaëlle ROBERT**, Ingénieur d'Etudes,

Membres suppléants :

Monsieur **Gilles MAILHOT**, Directeur de Recherche,

Monsieur **Ludovic MORGE**, Professeur des Universités,

Madame **Anne JACQUEMET-GAUCHE**, Professeur des Universités,

Monsieur **Laurent LEMOINE**, Ingénieur de Recherche,

Madame **Aurélie GROSCLAUDE**, Ingénieur d'Etudes,

Madame **Martine ESTEL**, Attachée d'Administration de l'Etat,

Madame **Sophie FOURNIER**, Ingénieur d'Etudes ;

## Groupe 2

Personnels AENES

### Membres titulaires :

Madame **Anne FOGLI**, Maître de Conférences Praticien Hospitalier, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines,  
Monsieur **François PAQUIS**, Directeur Général des Services,  
Monsieur **Frédéric MARRE**, Directeur des Ressources Humaines,  
Monsieur **Emmanuel NICOLAS**, Professeur des Universités Praticien hospitalier – dentaire  
Madame **Séverine AUZARY-PEYRTON**, Attachée d'Administration de l'Etat,  
Madame **Maryse COULON**, Attachée d'Administration de l'Etat,

### Membres suppléants :

Madame **Corinne ROCHETTE**, Professeur des Universités,  
Monsieur **Rémi CADET**, Maître de conférences,  
Madame **Anne PINEL**, Attachée Principale d'Administration de l'Etat,  
Monsieur **Laurent MOURET**, Attaché Principal d'Administration de l'Etat,  
Monsieur **Sébastien BOYER**, Attaché Principal d'Administration de l'Etat,  
Madame **Martine DUCRUET** Attachée d'Administration de l'Etat,

## Groupe 3

Personnels de Bibliothèque

### Membres titulaires :

Madame **Anne FOGLI**, Maître de Conférences Praticien Hospitalier, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines,  
Monsieur **François PAQUIS**, Directeur Général des Services,  
Monsieur **Frédéric MARRE**, Directeur des Ressources Humaines,  
Monsieur **Fabrice BOYER**, Conservateur des Bibliothèques, Directeur de la BCU,  
Madame **Sylvie DOZOLME**, Professeure agrégée,  
Madame **Laura LE COZ**, Conservateur des Bibliothèques ;

### Membres suppléants :

Monsieur **Joël TOUSSAINT**, Maître de Conférences,  
Monsieur **Olivier LEGENDRE**, Conservateur des Bibliothèques,  
Madame **Marie-Aude AUMONIER**, Conservateur des Bibliothèques,  
Monsieur **Patrick DEL DUCA**, Maître de Conférences ;  
Madame **Sarah GAUTHE**, Ingénieur d'Etudes ;  
Madame **Claire-Marie BRINGUIER**, Ingénieur d'Etudes ;

## Article 2

Le Directeur Général des Services et les directeurs de composantes, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/07/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne  
*Par délégation,*  
Le Directeur Général des Services

  
**François PAQUIS**  
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 27 JUIL. 2020

- Publié le 27 JUIL. 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.